



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/397
S/20734
17 juillet 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session
Points 77 et 78 de la liste
préliminaire*

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DE LA POPULATION DES
TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

Lettre datée du 17 juillet 1989, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration qui a été faite par le Ministre israélien de la défense, M. Yitzhak Rabin, au sujet des préparatifs de la réouverture des écoles de la Judée et de la Samarie.

Le Gouvernement israélien a toujours mené et continue de mener une politique visant à promouvoir l'amélioration et le développement du système d'enseignement de la Judée, de la Samarie et du district de Gaza. Ainsi, depuis 1967, avec l'assistance des autorités israéliennes, il a été procédé à la mise en place d'un grand nombre de nouveaux établissements d'enseignement, y compris cinq universités et un certain nombre d'autres institutions qui délivrent des titres et diplômes universitaires, là où aucune institution de ce genre n'existait auparavant.

En fait, le niveau d'éducation et d'alphabétisation s'est fortement élevé dans les territoires. En 1967, 75 % de la population âgée de plus de 15 ans était illettrée et 80 % de la population en âge de travailler avait moins de cinq ans de scolarité. Aujourd'hui, par contre, 90 % environ des enfants d'âge scolaire reçoivent 12 années d'enseignement gratuit, dont les neuf premières sont obligatoires. Ainsi, le nombre d'élèves, d'enseignants et de salles de classe a plus que doublé. De plus, au cours de cette période, 26 centres de formation

* A/44/50/Rev.1.

professionnelle ont été créés et 65 000 personnes, soit un quart de l'ensemble de la population active des territoires, y ont obtenu une formation.

Depuis décembre 1987, toutefois, les écoles avaient fréquemment été utilisées comme centres pour encourager et organiser des activités violentes dans les territoires. La décision tendant à fermer les écoles de la Judée et de la Samarie a été prise au terme de plusieurs mois de désordres graves qui avaient été déclenchés à partir des locaux scolaires. Ces désordres avaient été organisés, pendant les heures de classe, par des provocateurs professionnels et des extrémistes masqués qui entraient par la force dans les salles de classe et contraignaient les élèves à se joindre aux émeutes.

L'utilisation d'établissements scolaires et de centres d'enseignement comme centres de provocation et de violence étant inacceptable, Israël n'avait d'autre choix que de fermer les écoles. Il s'est efforcé à maintes reprises de les rouvrir mais, chaque fois, des éléments extrémistes se sont remis à manipuler et à inciter les élèves à la violence, empêchant ainsi le déroulement normal des activités scolaires.

Contrairement à ce qui s'est produit en Judée et en Samarie, les écoles du district de Gaza n'ont pas cédé à la violence et sont restées ouvertes. En effet, les organisations locales, les administrateurs des écoles, les enseignants et les parents n'ont pas permis aux extrémistes de semer le désordre dans les écoles. Ainsi, 98 % de l'ensemble des élèves des établissements secondaires du district de Gaza ont récemment passé leurs épreuves du baccalauréat qui leur permettra d'entrer dans des collèges et des universités. Par ailleurs, les crèches, les jardins d'enfants et les centres de formation professionnelle sont restés ouverts tant en Judée et en Samarie qu'à Gaza.

Israël est résolu à normaliser la situation de l'enseignement. C'est pourquoi, le 12 juillet 1989, le Ministre de la défense, M. Yitshak Rabin, a ordonné que l'on prépare la réouverture progressive des écoles de la Judée et de la Samarie. Le porte-parole du Ministère de la défense vient d'annoncer que ces écoles rouvriraient le 22 juillet 1989. Le personnel administratif et les enseignants ont été invités à reprendre le travail le 18 juillet 1989. Au cours de la première phase, ce sont les élèves de terminale et ceux des six premières classes, qui représentent plus de 50 % de l'ensemble de la population scolaire, qui reprendront leurs études. La reprise des autres enseignements sera annoncée prochainement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 77 et 78 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Johanan BEIN